



PAPI II Blavet

Stratégie Locale et cohérente

Le PAPI 1 a permis de quantifier les dommages dus aux inondations sur les secteurs de Gouarec, Pontivy, Saint Nicolas des eaux, Inzinzac-Lochrist/Hennebont. Ces mêmes secteurs ont fait l'objet de diagnostics de vulnérabilité chez les particuliers, les entreprises et les ERP. 71 diagnostics ont été réalisés.

Des actions de protection collective ont été mises en place sur les communes de :

- Pontivy : Pose de clapets anti-retour et construction d'un muret anti-crue ;
- Inzinzac-Lochrist : Pose de clapets anti-retour.

Les études précédentes n'ont pas dégagé de solutions pour la mise en place de protections collectives sur les secteurs de Gouarec et Saint Nicolas des eaux.

L'étude sur l'abaissement de la ligne d'eau sur le secteur de Pontivy/Le Sourn a démontré que la canalisation du Blavet engendre des dommages supplémentaires sur ce secteur. Cependant, le scénario étudié d'aménagement des barrages-écluses a conclu à une Valeur actualisée Nette (VAN) négative. L'étude n'a donc pas été poursuivie et aucun aménagement n'a été réalisé. Le seul scénario étudié dont la VAN est clairement positive est l'arasement des barrages. Cependant, ces ouvrages sont propriétés de la région Bretagne et leurs arasements iraient à l'encontre de la politique de navigation fluviale de la région. Ce scénario n'est donc en aucun cas envisagé.

Pour le secteur de Gouarec, le barrage-écluse situé directement en aval est celui de Saint Hervé situé 3,5 km en aval des enjeux. La canalisation du fleuve n'influe donc que peu sur les inondations sur le secteur de Gouarec. Une étude sur l'aménagement de ce barrage ne semble avoir donc que peu d'intérêt.

Sur le secteur d'Inzinzac-Lochrist/Hennebont, le barrage-écluse situé directement en aval est le Grand barrage. Ce barrage est déjà équipé de clapet et aucun aménagement supplémentaire n'est envisageable.

Le secteur de Locminé n'a lui pas été étudié dans le PAPI 1. Ce secteur est intégré dans la révision en cours du PPRI du Blavet. La commune de Locminé fera donc l'objet d'une étude sur les coûts dus aux inondations et des diagnostics de vulnérabilité seront réalisés.

Excepté un arasement de barrages-écluses, au vu des enjeux sur le bassin et des connaissances actuelles, **aucune solution de protection collective ne semble justifiée économiquement.**

Il a donc été décidé par les collectivités mettre en place des protections individuelles des biens et des personnes. Ces protections individuelles passent par **la réalisation de nouveaux diagnostics et la réalisation des travaux de réduction de la vulnérabilité recommandés dans les diagnostics réalisés dans le PAPI 1.**

En parallèle de ces actions de diminution de la vulnérabilité, la connaissance et la conscience du risque sur le bassin seront complétées par diverses actions de sensibilisation du public. La révision du PPRI engagée par les services de l'Etat sera poursuivie.

Les actions envisagées dans ce PAPI 2 Blavet seront donc orientées vers l'information, la connaissance et la conscience du risque ainsi que vers la réduction du risque individuel des biens et des personnes. Ces travaux de réductions de la vulnérabilité chez les particuliers, les entreprises, les ERP sont proportionnés pour une crue trentennale à Pontivy, Le Sourn, cinquantiennale à Gouarec, Saint Nicolas des eaux, centennale à Inzinzac-Lochrist.

Les actions envisagées dans ce PAPI 2 sont donc :

- Programme de pose de repères de crue ;
- Elaboration d'un système d'information au public sur le risque inondation par internet ;
- Appui technique pour la mise en place de DICRIM ;
- Pose de panneaux avec support pupitre ;
- Mise en place d'une exposition : Comment protéger mon habitation contre les inondations ? ;
- Constitution de courbes d'endommagement servant d'outil d'aide à la quantification du coût des inondations ;
- Mise en place d'échelles limnimétriques ;
- Finalisation de la révision du PPRI du Blavet ;
- Conseil et assistance techniques sur le volet inondation des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) ;
- Etude de révision et d'extension du PPRI du Blavet ;
- Réalisation de diagnostics de vulnérabilité dans les habitations, les entreprises hors zone d'activité du Blavet (Pontivy/Le Sourn) et les ERP ;
- Réalisation de diagnostics de vulnérabilité pour les entreprises de la zone d'activité du Blavet (Pontivy/Le Sourn) ;
- Travaux de protections individuelles pour les habitations ;
- Travaux de protections individuelles dans les entreprises ;
- Travaux de protections individuelles dans les ERP.

Ces actions sont détaillées dans le programme d'actions.

Le coût total du programme d'action est estimé à **966 850 € TTC.**

La répartition des engagements financiers est donnée ci-dessous :

Etat : 624 475 € TTC ;

SMBSEIL : 147 475 € TTC ;

Particuliers : 65 660 € TTC ;

Entreprises : 103 200 € TTC ;

Collectivités pour ERP : 28 920 € TTC